

# ASSURER LA PROTECTION DU PEUPLE PALESTINIEN METTRE FIN A L'IMPUNITÉ D'ISRAËL

## ASSURER LA PROTECTION DU PEUPLE PALESTINIEN

Les Palestiniens font face à l'oppression, l'occupation, la colonisation, l'apartheid israélien et au génocide sans aucune protection.

Leur droit à y résister doit être reconnu et la communauté internationale doit assurer leur protection face à oppression coloniale qui doit cesser.

## IMPOSER LA FIN DE L'OCCUPATION, DE LA COLONISATION, DE L'APARTHEID ISRAÉLIENS

Depuis 15 mois, le nettoyage ethnique, la répression, le vol des terres à l'œuvre depuis 75 ans se sont accrus considérablement.

- Pendant 15 mois, Israël a perpétré un génocide à Gaza.
- La violence des colons et la répression de l'armée israélienne ont atteint des sommets sans précédents. La volonté d'annexion de la Cisjordanie par Israël est claire, avec le soutien des États-Unis.

**Nous devons rester mobilisés pour que ces crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crime de génocide contre le peuple palestinien cessent.**

## IMPOSER L'APPLICATION DU DROIT INTERNATIONAL ET DES SANCTIONS CONTRE ISRAËL

C'est l'impunité dont Israël bénéficie et la complicité d'États et d'entreprises multinationales qui permettent à Israël de perpétrer ses crimes. L'application du droit est la première protection du peuple palestinien.

**Justice doit être rendue pour les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le crime de génocide !**

### La Cour internationale de justice

**26 janvier / 28 mars / 24 mai 2024** : la Cour reconnaît un risque avéré de génocide à Gaza et exige qu'il y soit mis fin.

**19 juillet 2024** : la Cour rappelle que la colonisation est un crime de guerre et statue que l'occupation israélienne du territoire palestinien depuis 1967 est illégale.

### La Cour pénale internationale

**21 novembre 2024** : la Cour a émis deux mandats d'arrêt internationaux contre le premier ministre israélien et son ex ministre de la défense pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

### L'Assemblée générale de l'ONU

**18 septembre 2024** : l'Assemblée a repris l'avis de la Cour internationale de justice du 19 juillet en exigeant la fin de l'occupation et de la colonisation d'ici le 18 septembre 2025.

# METTRE FIN A L'IMPUNITÉ D'ISRAËL

## SUSPENSION DE L'ACCORD D'ASSOCIATION

### ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET ISRAËL

#### QU'EST-CE QUE L'ACCORD D'ASSOCIATION UE-ISRAËL ?

C'est un accord de coopération économique signé en 1995 et entré en application en 2000.

Il fait d'Israël un partenaire économique privilégié de l'UE, organise le libre-échange.

Il lui donne accès à de nombreuses ressources de l'UE et en fait son premier partenaire commercial.



Le respect des droits humains et des principes démocratiques par les parties sont des éléments « essentiels » de l'accord (article 2)

Les violations des droits humains constituent donc une infraction grave. Pourtant les violations permanentes des droits humains et des principes démocratiques par Israël n'ont été dénoncées que par quelques États membres.

#### IL FAUT SUSPENDRE L'ACCORD D'ASSOCIATION UE-ISRAËL MAINTENANT POUR ENFIN IMPOSER LE RESPECT DU DROIT A ISRAËL !

Plus de 200 organisations associatives et syndicales européennes appellent conjointement à la suspension de cet accord au vu des violations des droits humains par l'État d'Israël.

Plus de 250 parlementaires en Europe demandent la suspension de l'accord tant qu'Israël violera les droits humains.

Ensemble, organisations de la société civile, syndicats, élus·es, citoyen·nes, imposons à nos États et à l'Union européenne, la suspension de l'accord d'association.

- La France doit agir au sein de l'Union européenne pour que l'accord d'association UE-Israël soit suspendu immédiatement !
- La France doit respecter ses obligations en vertu du droit international en imposant elle-même directement de vraies sanctions à Israël !

**LES PEUPLES DOIVENT CONTINUER DE SE MOBILISER**  
**LE PEUPLE PALESTINIEN DOIT OBTENIR L'APPLICATION DE SES DROITS ET AVANT TOUT SON DROIT A L'AUTODÉTERMINATION**